

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est assemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon, sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 30 novembre 2017	Membre présents : 57
	Nombre de pouvoir : 1
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 58

### **Etaient présents :**

**CA Versailles Grand Parc :** Bailly : Roland Villeval / Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson / Jouy-en-Josas : Denise Thibault / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg / Noisy-le-Roi : Marc Tourelle / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret / Saint-Cyr-l'Ecole : Sonia Brau ; **SIED** : Andelu : Gilles Minella / Bazoches-Sur-Guyonne : Jean Ducrocq / Behoust : Guy Pelissier / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Bourdonné : Patrick Porchez / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Condé-sur-Vesgre : Michel Barbier / Dammartin-en-Serve : Philippe Andrin / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Flexanville : François Ligny / Galluis : Annie Gonthier / Garancières : Michel Secondat / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Havelu : Michel Negarville / Houdan : Isabelle Lebrun / Marcq : Alain Vauchelles / Mareil-le-Guyon : Dominique Jouin / Méré : Alain Colombi / Millemont : Patrice Cullin / Mondreville : Jacques Bazire / Montfort-l'Amaury : Pauline Lefevre / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Gérard Courtelle / Saint-Rémy-l'Honoré : Toine Bourrat / Septeuil : Yannick Tenesi / Tacoignières : Alain Pierre / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Thoiry : Irène Bouvier / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll / Vicq : Héraldo Villegas ; **CC Cœur d'Yvelines** : Beynes : Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravière / Neauphle-Le-Château : Philippe Leblond / Saint-Germain-de-la-Grange : Jacques Delepouille / Saulx-Marchais : Muriel Dupeux / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet / Villiers-Saint-Frédéric : Laurence Bacle ; **CC de la Haute Vallée de Chevreuse** : Le Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse ; **CC Gally-Mauldre** : Chavenay : Michaela Ackermann / Mareil-Sur-Mauldre : Joffrey Beuvelet ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Elancourt : Gilbert REYNAUD / Montigny-le-Bretonneux : Bruno Boussard / Plaisir : Joséphine Kollmannsberger / Trappes : Jean-Claude Richard / La Verrière : Christian Bourgouin / Villepreux : Thierry Essling / Voisins-le-Bretonneux : Catherine Hatat ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : L'Etang-la-Ville : Gilbert Arnaud.

### **Etaient absents et représentés :**

**CA Versailles Grand Parc :** Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet représenté par Guy Pelissier (SIED : Behoust).

### **Etaient absents :**

**CA Versailles Grand Parc :** Bièvres : Georges Douarre / Buc : Georges Dutruc-Rosset / Châteaufort : Emilien Nivet / Rennemoulin : Bernard Feys / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heulme ; **SIED** : Adainville : Pascal Saulet / Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazainville : Damien Guignard / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Boinvilliers : Giselle AUBEL / Boissets : Audrey Mechali / Civry-la-Forêt : Jean-Luc Rivals / Courgent : Sylvie Heloin / Cresprières : Thomas Revise / Davron : Maurice Perrault / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Gambais : Régis Bizeau / Gambaiseuil : Roland Boscher / Goupillières : Régine François / Goussainville : Guillaume Graffin / Gressey : Guillaume Fautrat / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / Herbeville : Laurent Thiriau / Longnes : Lionel Beaumer / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tondou / Milon-La-Chapelle : Isabelle Thierry / Mittainville : Jean Dehais / Montainville : Sébastien Lefrançois / Montchauvet : Yves Lecoy / Mulcent : William Kermmeling / Osmoy : Michel Leclerc / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Richebourg : Dominique Spillemaecker / Rosay : Bruno Marmin / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint-Lubin-de-la-Haye : Alexis Gerber / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lauvray-Jonot / Tilly : Claude Sayagh / Villette : Roland Trousseau / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couëdon ; **CC Gally-Mauldre** : Feucherolles : Michel Delamaire / Saint-Nom-La-Bretèche : Pierre Vezy ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Les Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Coignières : Jean-Pierre Sevestre / Guyancourt : Bernard Tabarie / Magny-Les-Hameaux : Raymond Besco / Maurepas : Véronique Millot ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : Mareil-Marly : Cécile Jardon / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice Générale

Valérie BLANCONNIER, Secrétaire

Juliette MECQUENEM, Secrétaire

ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d’Ouvrage

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l’ordre du jour adressé le 30 novembre 2017 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d’Yvelines, de la CC de la Haute Vallée de Chevreuse, de la CC de Gally Mauldre, de Saint Quentin en Yvelines CA et de la CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SCEANCE DU 14 MARS 2017**

### **2. INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**

- A. DECISIONS DU PRESIDENT
- B. CONTRAT ECOMOBILIER
- C. CHANGEMENT DE TRESORERIE

### **3. ADMINISTRATION GENERALE**

- A. ELECTION D’UN ASSESSEUR
- B. RESOP : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LE RESEAU DU RESOP

### **4. RESSOURCES HUMAINES**

- A. SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- B. CONTRAT GROUPE D’ASSURANCES STATUTAIRE DU CIG :  
RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT

### **5. FINANCES**

- A. EXERCICE BUDGETAIRE 2017 / PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
- B. AUGMENTATION DU PRIX DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN BI-FLUX EN EN 2018

### **6. CITEO (FUSION D’ECO-EMBALLAGES ET D’ECO-FOLIO)**

- A. INFORMATION
- B. CITEO (FUSION D’ECO-EMBALLAGES ET D’ECO-FOLIO)  
LE CONTRAT POUR L’ACTION ET LA PERFORMANCE « CAP 2022 » – BAREME F  
LES CONTRATS REPRISE DE MATERIAUX
- C. CITEO (FUSION D’ECO-EMBALLAGES ET D’ECO-FOLIO) :  
LE CONTRAT AU TITRE DE LA FILIERE PAPIERS GRAPHIQUES
- D. CITEO (FUSION D’ECO-EMBALLAGES ET D’ECO-FOLIO) :  
LA REPARTITION DES SOUTIENS ISSUS DES CONTRATS - BAREME F ET PAPIERS GRAPHIQUES  
AUX COLLECTIVITES

### **7. MARCHE DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L’OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON : AVENANT N°1**

### **8. QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Alain Pierre, délégué du SIEED, pour la commune de Tacoignières comme secrétaire de séance.

## 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 mars 2017.

## 2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

### A. DECISIONS

Liste des décisions prises par le Président en application de l'article L2122-22 du CGCT et de la délibération du Comité Syndical du 4 juin 2014.

**N° 10/2017** DE SIGNER *un avenant au contrat type de Reprise Option Fédérations FEDEREC pour une durée de 6 mois* pour la reprise des plastiques avec la société PAPREC France.

**N° 11/2017** DE SIGNER *des avenants aux contrats type de Reprise Option Fédérations FEDEREC d'une durée de 1 an* :

- pour la reprise de l'acier avec la société SUEZ RV GRAND OUEST METAUX,
- pour la reprise de l'aluminium avec la société CORNEC,
- pour la reprise des cartons issus de la collecte sélective (EMR et ELA) avec la société CDIF.

La durée de ces contrats ne pourra pas être supérieure à la durée de prolongation du contrat Barème E d'Eco-Emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

**N° 12/2017** DE SIGNER *un avenant au contrat type de Reprise Option Filière pour la reprise du VERRE* avec la société VERALLIA.

La durée de ce contrat ne pourra pas être supérieure à la durée de prolongation du contrat Barème E d'Eco-Emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

**N° 13/2017** DE SIGNER *le devis d'impression de 5000 dépliants 3 volets* de la société CORLET Imprimeur, pour un montant de 1 062,42 euros HT.

**N° 14/2017** DE SIGNER *le devis de mise à jour de la carte de données 2016* de la société SPIN INTERACTIVE, pour un montant de 1 625 euros HT.

**N° 15/2017**: DE SIGNER *le devis de 12 mois d'hébergement du site internet et de la base de données* de la société SPIN INTERACTIVE, pour un montant de 720 euros HT.

**N° 16/2017** DE SIGNER *le devis de fourniture de consommables* de l'entreprise PHIBOR PRESENCE, pour un montant de 986,04 euros HT.

**N° 17/2017** DE SIGNER *un avenant n°2 au contrat type de Reprise Option Fédérations FEDEREC* pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017 pour la reprise des plastiques avec la société PAPREC France.

**N° 18/2017** DE SIGNER *un devis pour réaliser un film présentant les travaux effectués par le Sidompe sur le Centre de Valorisation de 2017 à 2019*, de la société CAMARILLA Productions, pour un montant de 32 000 euros HT.

**N° 19/2017** DE SIGNER *le devis pour le repérage de l'amiante avant travaux sur l'intérieur du four chaudière n°2 et l'analyse des échantillons* de la Société SOCOTEC, pour un montant estimé à 1 005 euros HT + 65 euros HT par analyse d'échantillons supplémentaires.

**N° 20/2017** DE SIGNER *le devis concernant la fourniture de filtres pour CTA* de l'entreprise PHIBOR PRESENCE, pour un montant de 1 207,39 euros HT.

**N° 21/2017** DE SIGNER *le devis de fourniture et d'installation d'un onduleur 800 VA* de l'entreprise S.A.S. 3TECH, pour un montant de 577,50 euros HT.

**N° 22/2017** DE SIGNER *le devis concernant les travaux de désamiantage* de l'entreprise ANTEOL, pour un montant de 81 607,30 euros HT.

**N° 23/2017** D'ANNULER la décision n° 22/2017 du 23/10/2017 et de la remplacer par la présente décision dont le montant est inférieur suite à une moins-value concernant des travaux, et DE SIGNER le devis concernant les travaux de désamiantage de l'entreprise ANTEOL, pour un montant de 74 000 euros HT.

**N° 24/2017** DE SIGNER le devis concernant le traitement, après confinement, des bandes cartonnées dans le cadre des travaux de désamiantage de l'entreprise TCHOULFIAN, pour un montant de 28 000 euros HT.

**N° 25/2017** DE SIGNER le devis concernant la dépose et l'évacuation de deux trappes de la chaudière n°2 dans le cadre des travaux de désamiantage de l'entreprise Est industries ERTM, pour un montant de 7 900 euros HT.

**N° 26/2017** DE SIGNER le devis concernant le remplacement et recablage des prises informatiques coté bureau et baie informatique de l'entreprise S.A.S 3TECH, pour un montant de 1 274.80 euros H.T.

**N° 27/2017** DE SIGNER le devis concernant la réparation de la console YAMAHA de l'entreprise TECH-AUDIO, pour un montant de 1 596 euros HT.

**N° 28/2017** DE SIGNER les 3 devis concernant le remplacement du matériel informatique de l'entreprise PROMOSOFT INFORMATIQUE, répartis comme suit :

- Achat d'un serveur, mise en configuration, achat des licences correspondantes, pour un montant de 7784,27 euros HT ;
  - Achat d'un PC portable garantie 3 ans pour les réunions et mise en configuration, d'un montant de 725 euros HT ;
  - Achat et installation des licences Antivirus mises à jour pendant 3 ans, d'un montant de 548,59 euros HT,
- pour un montant total de 9 057,86 euros HT.

**N° 29/2017** DE SIGNER le devis concernant un service de télé-sauvegarde BACK UP-CLOUD de l'entreprise PROMOSOFT INFORMATIQUE. Le service de sauvegarde hébergée est engagé pour une durée de 36 mois, avec des frais fixes de mise en place de 100 € puis un coût mensuel de 45 € HT.

## **B - CONTRAT ECO MOBILIER**

Le SIDOMPE a signé un « Contrat Territorial de collecte du Mobilier » avec Eco-mobilier depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Celui-ci prend fin au terme de l'agrément c'est-à-dire le 31 décembre 2017. La procédure de réagrément de la filière des Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA) souffre d'un retard important sur le calendrier de mise en œuvre initialement prévu par les services du ministère. Entre temps et de ce fait, EcoMobilier propose une continuité du service opérationnel d'enlèvement des Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA) collectés. Eco-mobilier a soumis au comité de concertation « collectivités locales » une modification contractuelle qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et jusqu'à la signature du contrat-type de l'agrément 2018-2023 : « A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 au plus tard, Eco-mobilier poursuit ses engagements opérationnels d'enlèvement des DEA collectés tels que prévus au présent contrat ».

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le comité syndical du Sidompe devra prendre une délibération autorisant le Président à signer le nouveau contrat-type Eco-mobilier, avec une prise d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **C - CHANGEMENT DE TRESORERIE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la gestion comptable et financière du Sidompe, actuellement confiée au comptable de la trésorerie de Plaisir, sera transférée au comptable de la trésorerie de Montfort l'Amaury.

#### DELIBERATION N° 2017/12/14 – ELECTION D'UN ASSESSEUR

Monsieur Le Président invite le comité à procéder à l'élection d'un assesseur conformément aux dispositions réglementaires et rappelle que le vote a lieu par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures au poste d'assesseur.

Est candidat :

- **Thierry Essling**, délégué de la CA de Saint Quentin en Yvelines pour la commune de Villepreux.

Etant donné que seul un délégué s'est porté candidat, l'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'élection de cet assesseur à main levée.

**Monsieur Thierry Essling est élu membre assesseur du bureau, à l'unanimité, et immédiatement installé dans ses fonctions.**

#### DELIBERATION N° 2017/12/15 - RESOP : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LE RESEAU DU RESOP

**LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé de son Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement des travaux sur le réseau du RESOP.

3°) **DONNE** tous pouvoirs au Président afin de procéder à la signature de tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

#### 4. RESSOURCES HUMAINES

##### DELIBERATION N° 2017/12/16 - SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **DECIDE** de supprimer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

2°) **DECIDE** de créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

3°) **ADOpte** le tableau des emplois suivant à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018** :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont: TEMPS NON COMPLET
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Attaché principal*	<b>A</b>	1	0	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>B</b>	1	1	
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>				
Directrice Générale des Services de 10 à 20 000 ha	<b>A</b>	1	1	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>B</b>	1	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	

\* Agent détaché sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services de 10 000 à 20 000 habitants.

4°) **DIT** que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront prélevés au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice 2018 et suivants.

**DELIBERATION N° 2017/12/17 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRE DU CIG :  
RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT**

**LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

2°) **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**5. FINANCES**

**DELIBERATION N° 2017/12/18 - EXERCICE BUDGETAIRE 2017 / PERTES SUR CREANCES  
IRRECOUVRABLES**

**LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres liés à des prestations d'incinération d'ordures ménagères et assimilés correspondant aux exercices 2010, 2013, 2014, 2015 pour un montant de 944,88 euros.

2°) **PRECISE** que la charge correspondante sera portée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget 2017.

**DELIBERATION N° 2017/12/19 - AUGMENTATION DU PRIX DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET  
PAPIERS EN BI-FLUX EN 2018**

**LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mr Thierry ESSLING – CA Saint Quentin en Yvelines),

1°) **DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le tarif de traitement des emballages ménagers au Centre de Tri de THIVERVAL-GRIGNON, pour les collectivités adhérentes au SIDOMPE ou leurs représentants **qui collectent en tri-flux et qui n'ont pas engagé de démarche formelle visant à modifier leur type de collecte pour passer en bi-flux sera le suivant :**

Papiers seuls        **70,00 €** + environ 30% = **90 € HT/TONNE**  
Emballages seuls **215,00 €** + environ 30% = **280€ HT/TONNE**  
(+ T.V.A. 10%)

2°) **DIT** que la recette correspondante sera recouvrée au chapitre 70 (article 706881).

## 6. CITEO (FUSION D'ECO-EMBALLAGES ET D'ECO-FOLIO)

### A. INFORMATION

Les deux acteurs historiques se sont unis pour devenir **CITEO**, une marque citoyenne et éco-conçue pour un projet ambitieux au service de l'environnement et de l'économie, qui répondra à de nouveaux enjeux, en mutualisant les moyens et les expériences.

Le nom CITEO a été construit à partir du mot « cité », qui désignait une communauté de citoyens réunis par des choix de vie communs dans la Grèce antique, et de la lettre O, qui évoque l'économie circulaire et l'union des actions pour tous. Ce nom exprime donc une conviction : l'économie circulaire est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun.

### DELIBERATION N° 2017/12/20 - CITEO (FUSION D'ECO-EMBALLAGES ET D'ECO-FOLIO)

#### LE CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE « CAP 2022 » – BAREME F

#### LES CONTRATS REPRISE DE MATERIAUX

#### LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DECIDE** d'opter pour la conclusion du contrat CAP 2022 avec CITEO pour la période 2018-2022.

2°) **AUTORISE** le Président à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec CITEO pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence (avenants et/ou autres).

3°) **AUTORISE** le Président :

- à se prononcer dans le cadre du barème F sur le choix des repreneurs de matériaux dans les options ci-dessous :

- la reprise filières
- la reprise fédérations (FNADE ou FEDEREC)
- la reprise Individuelle

- à signer les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises retenues, ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence (avenants et/ou autres).

### DELIBERATION N° 2017/12/21- CITEO (FUSION D'ECO-EMBALLAGES ET D'ECO-FOLIO)

#### LE CONTRAT AU TITRE DE LA FILIERE PAPIERS GRAPHIQUES

#### LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DECIDE** d'opter pour la conclusion du contrat type au titre de la filière des papiers graphiques avec CITEO pour la période 2018-2022.

2°) **AUTORISE** le Président à signer, par voie dématérialisée, le contrat au titre de la filière papiers graphiques avec CITEO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence (avenants et/ou autres).

### DELIBERATION N° 2017/12/22 - CITEO (FUSION D'ECO-EMBALLAGES ET D'ECO-FOLIO)

#### LA REPARTITION DES SOUTIENS ISSUS DES CONTRATS - BAREME F ET PAPIERS GRAPHIQUES AUX COLLECTIVITES

#### LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **ADOpte** les modes de répartition, entre les collectivités et le Sidompe, des soutiens perçus au titre du contrat CAP 2022 Barème F et du contrat filière papiers graphiques et reversés tels que présentés dans l'annexe A ci-jointe.



**DELIBERATION N° 2017/12/23 - MARCHE DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION  
MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION  
DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON**  
**➔ AVENANT N°1**

**Objet de l'avenant n°1 :**

L'objet de l'avenant ne concerne que la modification de répartition du marché entre le mandataire CNIM et ses 2 cotraitants URBAINE de TRAVAUX et ARCHITRAV limitée aux phases 1 et 2 de conception et de réalisation des travaux. La phase 3 d'exploitation et de maintenance est inchangée. Les articles 3.1 et 3.2 de l'annexe 3 à l'acte d'engagement intitulé « Décomposition du prix global et forfaitaire » initiale sont remplacés par l'annexe 1 au présent avenant n°1 comportant 5 pages. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché signé par le SIDOMPE.

**LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance pour l'optimisation énergétique du Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon intervenu entre le SIDOMPE et le groupement d'entreprises CNIM / URBAINE DE TRAVAUX / ARCHITRAV.

2°) **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer cet avenant n°1 et tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

**8 – QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

## LEXIQUE

**ADT** Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

**AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage

**AP/CP** Autorisation de programme et crédits de paiement

**BOAMP** Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

**BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

**CA** Communauté d'agglomération

**CAO** Commission d'appel d'offres

**CC** Communauté de communes

**CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

**CSS** Commission de suivi de site

**CT** Centre de tri

**CU** Communauté urbaine

**CVD** Centre de valorisation des déchets ménagers

**DEA** Déchets d'équipements d'ameublement

**DMA** Déchets ménagers et assimilés

**DOB** Débat d'orientation budgétaire

**DRIEE** Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

**ELA / TETRA** Emballages liquides alimentaires

**EMR** Emballages Ménagers Recyclables

**FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

**GDM** Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)

**GPS&O** Grand Paris Seine et Oise

**GTA** Groupe Turbo-Alternateur

**IDF** Ile de France

**JOUE** Journal Officiel de l'Union européenne

**JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

**NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

**PAP** Porte à porte

**PAV** Point d'apport volontaire

**PEHD** Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

**PET** Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

**REFIOM** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

**SAS** Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens

**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

**SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

**SPS** Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

**SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

**TEOM** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**TETRA / ELA** Emballages liquides alimentaires

**TGAP** Taxe générale sur les activités polluantes

**TAA** Soutien Tarif à l'Adaptation et à l'Amélioration local

**TCE** Soutien Tarif pour la Conversion Energétique

**TESC** Soutien Tarif pour les déchets d'emballages sans consignes

**TSA** Soutien par l'action

**TSC** Sensibilisation par la communication

**TUM** Soutien Tarif Unitaire pour les métaux Hors collecte sélective

**TUS** Tarif Unitaire pour le Service de la collecte sélective

**VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

**VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage